



Aides de l'état

Par Ticlo

Notre mère était propriétaire d'un appartement dans un immeuble en copropriété des travaux d'isolation extérieure avaient été votés avant son décès pour lesquels des aides lui avaient été accordées. Nous ses héritiers avons payé les travaux puis revendu l'appartement en accord avec les nvo propriétaires pour que ces aides nous soient reversées à la fin des travaux. Ceux-ci ont revendu à leur tour et aujourd'hui au moment du versement des aides on nous dit que les aides ont été versées au propriétaire actuel. Tout dialogue avec celui-ci est impossible celui-ci travaillant pour le syndic responsable de l'immeuble et la directrice de celui-ci nous "demande" ou plutôt nous ordonne de ne pas correspondre avec celui-ci sur son mail professionnel mais nous n'avons pas d'autre moyen et ne comprenons pas en quoi c'est gênant. Que pouvons-nous faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Il faut déjà revenir aux accords conventionnels inscrits dans l'acte entre vous et vos acquéreurs.

Le nouveau propriétaire n'a aucune relation contractuelle avec vous, vous n'avez aucun motif de le contacter.

Vérifiez avec votre notaire.

Par hideo

Bonsoir,

Les aides de l'Etat sont nominatives

de quelles aides parlez-vous ? et qui les a demandées, syndic, ou la défunte .

dispositif "ma prime rénov" aide départementale, complément ma prime rénov .

cordialement